

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14/09/2026

Présents : Frédéric LAFOUGERE, Maryline VERNE, Alain CLEMENT, Candice MALAVIEILLE, Hervé GROSBELLET, Karla ESTRELLA, Nathalie CRIONNET, Laëtitia LAFFAY, Ismaël DURAN, Marie-Line MARMOTTAN, Florent TRIPIER.

Pouvoirs : Bernard BISSUEL à Alain CLEMENT, Julie VATER à Hervé GROSBELLET.

Absents : Bernard BISSUEL, Véronique BARATEAU, Julie VATER, Guillaume PEILLON.

Secrétaire de séance : Marie-Line MARMOTTAN.

Début de séance à 19h52

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 01/07/2026

Le compte-rendu de la séance du 01/07/2026 est adopté à l'unanimité des présents.

2. INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

Monsieur le Maire indique que les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance de locaux d'habitation et rappelle, qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Il propose à l'assemblée délibérante d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation au 01/01/2027.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour cette délibération à l'unanimité des présents

Le taux de cette nouvelle taxe sera voté en même temps que les autres taux de fiscalité (au moment du vote du budget).

3. PLACEMENT DE L'ACTIVITE DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES SOUS LE REGIME DE LA FRANCHISE DE TVA EN BASE

Monsieur le Maire précise aux élus que la location de salles aménagées est imposable de plein droit à la TVA en application de l'article 256 et, à contrario de l'article 261D du CGI, le Conseil Municipal est appelé à statuer sur le placement de cette activité sous le régime de la franchise en base,

Il précise également que le chiffre d'affaires hors taxes réalisé au titre de cette activité s'établissant à 5 430.00 € pour l'exercice 2025, soit un montant inférieur au seuil de 37 500 € prévu à l'article 293 B du CGI, et inférieur au seuil majoré de tolérance, autorise cette demande. Dans un souci de simplification de la gestion administrative et comptable du service, il propose de bénéficier de la dispense de facturation, de déclaration et de paiement de la TVA attachée à ce régime

Il propose au Conseil Municipal de placer l'activité de location de salle des fêtes sous le régime de la franchise en base de TVA conformément à l'article 293-B du Code Général des Impôts

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour cette délibération à l'unanimité des présents

4. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire indique aux élus que la commune a été sollicitée pour apporter son concours financier au Groupe de Secours Catastrophe Français – Pompiers humanitaires. Il propose aux élus de se positionner afin de savoir si la commune apporte une réponse positive à cette demande et de fixer le montant de la subvention allouée.

Après discussion, il est décidé de valider cette proposition et fixer la subvention à 100.00 €.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour cette délibération à l'unanimité des présents

Arrivée de Guillaume PEILLON à 20h12.

5. SOLIDARITE AUX COMMUNES SINISTREES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que des incendies d'une intensité exceptionnelle ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Il précise que l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Aussi, il propose aux élus de contribuer à soutenir les communes impactées en faisant un don d'un montant de 100.00 € à l'Association des maires de France AMF Aides sinistrés, afin d'aider les communes sinistrées.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour cette délibération à l'unanimité des présents.

6. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2025 DE LA CC FOREZ-EST

Monsieur le Maire propose aux élus de valider le rapport d'activité de l'année 2025 établi par la CC Forez-Est.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

7. APPROBATION DE 2 CONVENTIONS AVEC LA MJC DE BUSSIÈRES – PERIODE SEPTEMBRE 2026 A AOUT 2027

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la MJC de Bussièrès organise l'accueil des enfants du village durant les vacances scolaires et les mercredis durant la période scolaire. La commune participe financièrement à cet accueil à hauteur de 1.85 €/heure et par enfant félinois fréquentant cet organisme.

Il propose aux élus de valider les conventions proposées par la MJC de Bussièrès pour les périodes de septembre 2026 à août 2027 et de maintenir la participation financière communale à 1.85 €/heure.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour cette délibération à l'unanimité des présents

8. QUESTIONS DIVERSES

Maryline VERNE rappelle aux élus qu'un des projets du Conseil Municipal des Enfants (CME) est la mise en place de jeux pour enfants aux abords de l'étang. Après discussions avec le COPIL CME et au vu des devis reçus, elle propose aux élus d'augmenter le budget alloué pour ce projet. Il est convenu que la ligne de crédit pourra être portée jusqu'à 3 000.00 € afin de finaliser ce projet (en 2025, aucun achat n'a été réalisé par le CME).

Par ailleurs, elle indique que l'effectif de l'école est de 74 élèves. Malgré une demande de la municipalité, de l'équipe enseignante et des parents d'élèves, le directeur d'académie a refusé l'ouverture d'une 4^{ème} classe. Une rencontre entre le DASEN et les parents d'élèves est prévue le 18/09/2026.

Alain CLEMENT donne des nouvelles d'Alexandre FOURMANN.

Il se fait porte-parole de Bernard BSSUEL et précise que les travaux de voirie sont terminés pour la Rue du Verger et que ceux relatifs à la Biesse nord seront réalisés fin septembre 2026.

Des ventilateurs seront posés à l'école durant les vacances de la Toussaint afin d'offrir de meilleures conditions d'accueil des élèves durant les périodes de canicule ; cela servira également pour le chauffage en hiver.

Réfection de la voirie à Lozy, le requérant participera aux frais engagés.

Hervé GROSBELLET se fait porte-parole de Julie VATER et indique qu'environ 150 à 200 personnes ont participé au marché de rentrée, 11 producteurs étaient présents et il est à noter une forte mobilisation du tissu associatif du village. Il est rappelé que, pour ces marchés « exceptionnels », le château met à disposition son parking.

Il précise que la journée du 06/08/2026, proposée aux aînés par la commission des solidarités, s'est bien

passée.

Le 05/09/2026, les élus ont fait une visite de l'ensemble du village en mini-bus afin de découvrir toutes les particularités du territoire félinois.

Il rappelle qu'il faudra fixer une date pour la réunion des présidents d'associations et que la commission des solidarités fixera prochainement les dates des animations de fin d'année.

La commission des bâtiments communaux se réunira le 19/09/2026.

Nathalie CRIONNET indique que la bibliothèque à réouvert début septembre et que des bénévoles ont fait une animation spéciale pendant le marché de la rentrée.

La commission Décors de Noël se réunira prochainement pour faire l'inventaire de ce qui fonctionne ou pas et prévoir les décorations pour les fêtes de fin d'année.

Le 22/09/2026, Candice MALAVIEILLE rencontrera la MJC de Bussières

Elle participera également à une rencontre à la CC Forez-Est pour le PLU Intercommunal le 22/09/2026.

Le 02/10/2026, elle visitera, avec Laëtitia LAFAY et Alain CLEMENT, l'école de Rozier-en-Donzy pour le projet de végétalisation de l'école.

Frédéric LAFOUGERE précise que « le fournil félinois » fournira le pain à la cantine scolaire.

Il indique que le Foyer Roche Félines fêtera ses 10 ans le 26 septembre prochain.

Un point budgétaire sera fait à la prochaine séance du conseil municipal.

Il fait un point sur le dossier de l'antenne de Félines et indique, notamment, que Orange n'a pas été sollicité par Bouygues pour une mutualisation de son antenne alors que l'entreprise avait déclaré que la mutualisation était techniquement très difficile. Il déplore cette situation sachant que la mutualisation pourrait éviter la construction d'une troisième antenne dans périmètre très restreint.

Il déplore les incivilités dans le village.

La prochaine réunion de conseil aura lieu le 20 octobre 2026 à 19h45 en Mairie.

Fin de séance à 21h44.

**La secrétaire de séance,
Marie-Line MARMOTTAN**



**Le Maire,
Frédéric LAFOUGERE**

